



FÉDÉRATION FRANÇAISE
DU SPORT-BOULES



CHAMPIONNATS DE FRANCE PARA SPORT-BOULES ADAPTE

REGLEMENTS SPORTIFS



EDITION 2024

Version mise à jour 10/04/2024 JYP



SOMMAIRE

PREAMBULE : HISTORIQUE DU SPORT-BOULES

1. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

- 11. OBJECTIFS VISES PAR LE CONVENTIONNEMENT
- 12. LA LICENCE PARA SPORT-BOULES
- 13. CATEGORISATION PARA SPORT-BOULES

2. INFORMATIONS SPORTIVES

- 21. LES DIFFERENTS TYPES DE LANCERS
- 22. LE MATERIEL UTILISE
- 23 LES TERRAINS DE PRATIQUE

- 231. TERRAINS DE JEU
- 232. EPREUVE DE POINT
- 233. EPREUVE DE TIR
- 234. EPREUVE DE TIR EN COURSE CONTINUE

24. LES EPREUVES PARA SPORT-BOULES

- 241 EPREUVES DE POINT
 - 2411. LE TRADI-POINT
 - PRINCIPE
 - MODALITES DE DECOMPTE DES POINTS
 - PARAMETRAGE EN FONCTION DE LA CATEGORIE
 - DECLINAISON EN EPREUVE COLLECTIVE
 - 2412 LE POINT CIBLE
 - PRINCIPE
 - MODALITES DE DECOMPTE DES POINTS
 - PARAMETRAGE EN FONCTION DE LA CATEGORIE
 - DECLINAISON EN EPREUVE COLLECTIVE
- 242. EPREUVE DE TIR DE PRECISION
 - PRINCIPE
 - LES 5 CIBLES
 - PARAMETRAGE EN FONCTION DE LA CATEGORIE
 - DECLINAISON EN EPREUVE COLLECTIVE
- 243. EPREUVE DE TIR A CADENCE RAPIDE
 - PRINCIPE
 - MODALITES DE DECOMPTE DES POINTS
 - PARAMETRAGE EN FONCTION DE LA CATEGORIE
 - DECLINAISON EN EPREUVE COLLECTIVE



3. LES CHAMPIONNATS PARA SPORT-BOULES

31. LES CHAMPIONNATS INDIVIDUELS

- 311. CHAMPIONNAT TRADI-POINT
- 312. CHAMPIONNAT DE TIR DE PRECISION
- 313. CHAMPIONNAT DE TIR A CADENCE RAPIDE

32. CHAMPIONNATS COLLECTIFS

- 321. RAPPEL DEROULEMENT DES EPREUVES
- 322. DEROULEMENT DE LA COMPETITION COLLECTIVE
- 323. COMPOSITION DES EQUIPES

33. TABLEAU DES EPREUVES OFFICIELLES

- 331. EPREUVES INDIVIDUELLES
- 332. EPREUVES COLLECTIVES

34. LES CATEGORIES D'AGES

35. LES TITRES NATIONAUX ET CLASSEMENTS ANNEXES

36. LA COMMISSION MIXTE D'ORGANISATION ET COMMISSION DES LITIGES

- 361. LA COMMISSION MIXTE D'ORGANISATION
- 362. LA COMMISSION DES LITIGES
- 363. LE DEPOT DES RECLAMATIONS

37. CONDITIONS ET MODALITES D'INSCRIPTIONS

- 371. CONDITIONS
- 372. MODALITES D'INSCRIPTIONS
- 373. PROCEDURES

CONTACTS UTILES PARA SPORT-BOULES :

- ELUE F.F.S.B. : BIELLI MARIE CLAIRE 06 74 52 96 30 mc.bielli@ffboules.fr
- CONTACT D.T.N. : PERONNET JEAN-YVES 06 07 84 37 27 jy.peronnet@ffboules.fr
- C.T.S.- F.F.S.B. : THIERRY MAHOUDEAU 07 80 04 16 17 – t.mahoudeau@ffboules.fr



PREAMBULE

RAPPEL HISTORIQUE

Le jeu de boules nous vient de la nuit des temps. On en trouve des vestiges en Grèce, en Italie, en Égypte et même en Chine des millénaires avant l'ère Chrétienne. Il fut amené en France par des marins Phéniciens et très vite se répandit, d'abord en Septimanie (sur la côte méditerranéenne), puis dans toute la vallée du Rhône. Au Moyen-âge, le jeu de boules devint tellement populaire que les rois l'interdirent, estimant qu'il détournait le peuple d'exercices plus profitables à la défense du Royaume tel le tir à l'arc ou l'arbalète. C'est au XIX^{ème} siècle que le jeu de Boules trouva sa Terre d'élection : Le Lyonnais. A cette époque furent créées les premières sociétés boulistes. On jouait au "jeu de grosses boules" sur les quais bas du Rhône et de la Saône, puis dans les fameux clos, au cœur de la ville et sur les places. La Place Bellecour est d'ailleurs restée très célèbre puisque le premier concours de Boules s'y déroula en 1900.

DATES IMPORTANTES

- **Les 4 et 5 mars 1922** le regroupement du Lyonnais, du Dauphiné, de l'Ain, des Deux-Savoie, des Alpes-Maritimes et de la région de Saint-Etienne permit la naissance de l'U.N.F.B. L'Union Nationale des Fédérations Boulistes comptait alors déjà 16 000 licenciés.
- **En 1923**, les fédérations de la Drôme, de l'Ardèche et de la Bourgogne-Franche-Comté adhèrent également à l'U.N.F.B. portant le nombre de sociétés à 756. Deux ans plus tard, en 1925, la fédération d'Auvergne et un groupement parisien rejoignirent la partie. La fédération parisienne, de son côté, restait autonome.
- **En 1927**, cinq nouvelles fédérations rejoignent l'U.N.F.B. : Bordeaux-Sud-Ouest, Yonne, Atlantique, Alpes et Centre. Elles furent suivies quelques temps après par la Fédération parisienne. Dès lors, l'U.N.F.B. fut en progression constante. En 1929, elle comptait 66 605 licenciés, 2 361 sociétés et 33 fédérations régionales.
- **En 1933**, l'U.N.F.B. donna naissance à la Fédération Nationale de Boules qui, en 1942, fut renommée en Fédération Française de Boules à laquelle fut allouée un comité directeur. Elle s'organisa par la même occasion en créant les associations sportives, les comités boulistes régionaux et leurs équivalents départementaux.

- **Quatre ans après, en 1946**, la F.F.B. signa l'acte de création de la Fédération Internationale de Boules aux côtés des fédérations de Suisse, d'Italie et de Monaco. En 1957, la F.F.B fut admise au Comité Olympique Français en tant que sport de démonstration.
- **En 1976**, la F.F.B. prît le nom de Fédération Française du Sport-Boules afin de souligner le caractère sportif de la pratique. Une démarche qui fut reconnue par le Ministère chargé des Sports en 1978 avec la nomination d'un conseiller technique. Deux ans plus tard, en 1980, la F.F.S.B. fut reconnue comme fédération sportive de haut-niveau et fut doté dès lors d'une direction technique nationale. Avec elle furent mis en place les centres de formation bouliste.
- **En 1981**, la Fédération Française du Sport-Boules devient une fédération de sport de Haut Niveau. Très rapidement, apparaissent les épreuves sportives dès 1985. En 2002, le « France Tirs » naît à Lyon.
- **En 2005**, Signature de la première convention nationale de partenariat FFSA-FFSB faisant suite à plusieurs actions et manifestation envers le public en situation de Handicap en Midi-Pyrénées et en Isère
- **En 2022**, le Ministère chargé des sports donne délégation à la FFSB, en ce qui concerne la pratique du Sport Boules en direction des personnes en situation de handicap mental et psychique.





1. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

Depuis la dernière campagne du contrat délégation en 2022, la Fédération Française du Sport-Boules a reçu la délégation pour la pratique de la discipline pour les personnes en situation de Handicap. La FFSB a adhéré immédiatement au Comité Paralympique Français et a signé une nouvelle convention avec la FFSA pour maintenir une collaboration entre les deux fédérations.

11. OBJECTIFS VISES PAR LA CONVENTIONNEMENT

Le Para Sport Boules Adapté offre la possibilité aux sportifs en situation de handicap mental ou psychique ou atteints de Troubles du Spectre Autistique (TSA):

- De pratiquer une activité physique, sportive ou motrice régulière contribuant à l'amélioration de leur condition physique et, au-delà, de leur santé ;
- De valoriser l'image que ces personnes et leur entourage ont d'elles-mêmes ;
- De réussir des performances compatibles avec leurs capacités ;
- D'améliorer leurs performances grâce à un entraînement programmé qui augmente par ailleurs leur efficacité dans tous les domaines de la vie quotidienne ;
- De se mesurer face à eux-mêmes ou à d'autres dans des épreuves sportives ;
- De rencontrer d'autres sportifs au cours de manifestations locales, nationales ou internationales s'ils remplissent pour ce faire les critères d'éligibilité ;
- De renforcer leur identité sociale par leur appartenance au mouvement sportif ;
- De leur faciliter des expériences d'intégration ou d'insertion par la pratique sportive.

12. LA LICENCE PARA SPORT-BOULES

Pour participer aux championnats de France de Para Sport-Boules Adapté, les joueurs doivent avoir une licence LOISIR ou COMPETITION auprès de la F.F.S.B. avec le volet Para Sport-Boules. La licence loisir est suffisante pour accéder aux compétitions dédiées spécifiquement à ce public. Pour les joueurs possédant déjà une licence à la FFSA ou FFH, il est prévu une réduction du prix de la licence.

13. CATEGORISATION PARA SPORT-BOULES

Les sportifs sont classés, dans une division, en lien avec leurs capacités et compétences SPORTIVES. Les divisions sont articulées entre elles dans un souci de progression des épreuves proposées du plus simple au plus complexe, de la division 3 à la division 1.

Ces critères s'appuient sur :

- *sa plus ou moins grande capacité à comprendre, retenir, appliquer les codes et règles sportifs.*
- *sa plus ou moins grande capacité à « vivre » la compétition (sens de l'enjeu, comportement réactionnel, ...).*
- *le niveau de performance du sportif dans l'épreuve sportive considérée (des tests d'évaluation simples et significatifs peuvent faciliter l'inscription du sportif dans l'une ou l'autre division)*

Des 3 divisions, la division I est celle dont les épreuves exigent le niveau de pratique le plus élevé.

Nous comptons sur la qualité éthique des entraîneurs pour inscrire leurs sportifs dans la division correspondant le mieux à leurs capacités. (A la suite des championnats nationaux, des sportifs pourront être, si nécessaire, changés de division, par la commission technique de la FFSB).

REMARQUE : *Un joueur sera dans la même division pour l'ensemble des pratiques du Sport-Boules.*

2. INFORMATIONS SPORTIVES

21. LES DIFFERENTS TYPES DE LANCERS

Le Sport Boules est un sport qui propose différentes actions de lancer qui sont utilisées lors d'épreuves spécifiques, adaptées ensuite pour les publics spécifiques.

POINTER : C'est lancer la boule en la faisant rouler sur le sol pour la positionner la plus près possible d'un objectif souvent du « but » et ceci en tenant compte du terrain et de la distance.

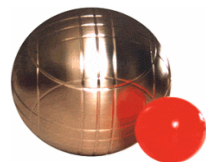
TIRER : C'est lancer une boule avec une trajectoire aérienne après une course d'élan pour qu'elle touche une cible, souvent une boule. L'impact doit être direct ou dans une zone de validé définie souvent à moins de 50cm dans l'arc de cercle tracé avec le cinquante.

TIRER EN COURSE CONTINUE : C'est tirer sur des cibles en course continue dans un sens du jeu, puis dans l'autre.

22. LE MATERIEL UTILISE

LES BOULES : Les boules utilisées doivent être rigoureusement conformes au cahier des charges arrêté par la Fédération Internationale de Boules à savoir :

- Fabriquées en métal ou alliage métallique
- Sphériques et équilibrées
- Diamètre entre 84mm et 110mm
- Poids entre 800g et 1200g



LE BUT : Le but, d'un diamètre de 35 à 37 mm et d'une masse de 25 ± 2 g est en bois, non coloré ou uniformément coloré, non gravé et non plombé.

LE CADRE DE JEU : Les différentes épreuves se déroulent sur un emplacement rectangulaire appelé cadre de jeu.

23. LES TERRAINS DE PRATIQUE

231. TERRAINS DE JEU

Pour les 3 divisions, nous avons les mêmes dimensions pour l'aire de jeu (4m rectangle de validité du lancement du but) auxquels on ajoute 2m pour la zone d'élan. Seule la dimension du rectangle central varie pour donner 3 distances minimum de lancer du but à savoir 10,5m pour la division 1, 8,5m pour la division 2 et 6,5m pour la division 3.

			DIVISION 1								
1m50	2m	4m	10m50				4m	2m	1m50		
			DIVISION 2								
	1m50	2m	4m	8m50				4m	2m	1m50	
			DIVISION 3								
	1m50	2m	4m	6m50				4m	2m	1m50	

232. EPREUVES DE POINT

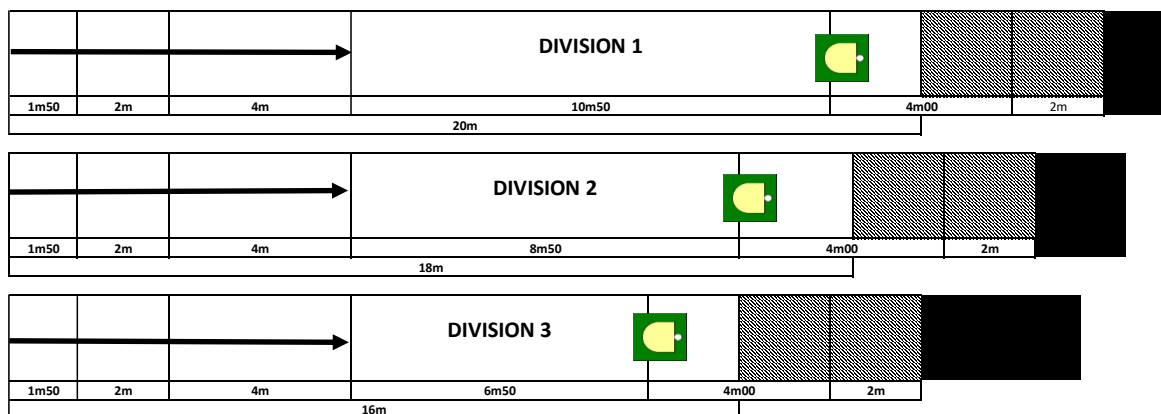
Pour les épreuves de point, il est possible de jouer d'un seul côté ce qui permet de réduire l'aire de jeu et ainsi permettre de dupliquer les ateliers en pouvant en mettre 2 sur un terrain de boule normal de 27,5m.

	→	DIVISION 1				
2m		10m50			4m	2m
18,5m						
	→	DIVISION 2				
2m		8m50		4m		
16,5						
	→	DIVISION 3				
2m		6m50		4m		
14,5m						

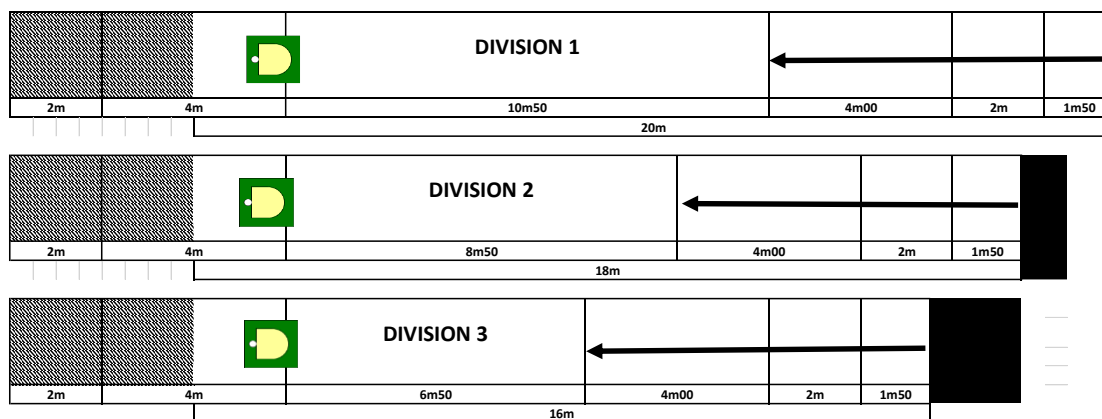
233. EPREUVE DE TIR DE PRECISION

Pour les épreuves de tirs, il est possible de réduire les aires de jeu. Ainsi deux logiques peuvent être utilisées :

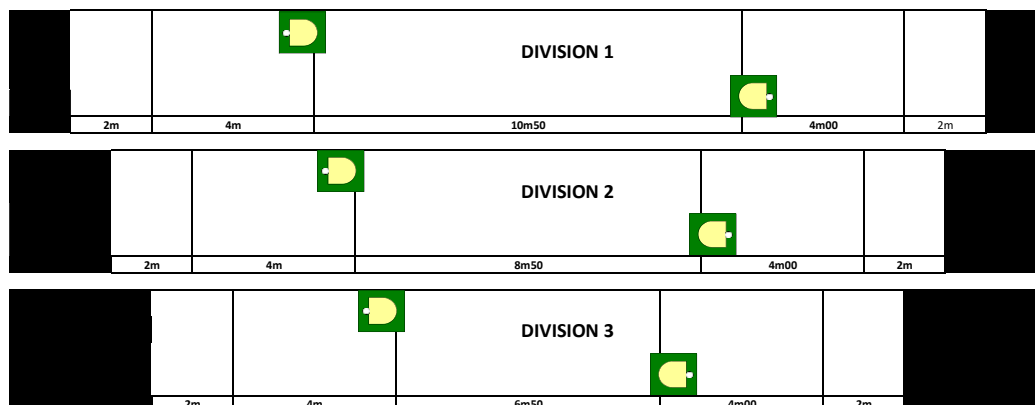
1° LOGIQUE : Lignes de lancer au même niveau et des cibles décalées (Conseillée si on trace deux ateliers sur le même terrain)



2° LOGIQUE : Positionnement de la cible au même niveau et des lignes de lancer décalées PLUTOT LE CHOIX DE CELLE-CI



234. EPREUVE DE TIR EN COURSE CONTINUE



24. LES EPREUVES PARA SPORT-BOULES

241. EPREUVES DE POINT

2411. LE TRADI-POINT

PRINCIPE : Cette épreuve se joue à 2 boules par joueur. Au début du jeu, le joueur qui a gagné le tirage au sort lance le but et joue sa première boule. Par la suite, celui qui ne tient pas le point, doit jouer jusqu'à ce qu'il le reprenne. S'il ne reste plus de boule dans le cadre après le lancer d'un joueur, l'adversaire doit jouer. Lorsqu'un joueur n'a plus de boule, son adversaire joue et essaie d'obtenir d'autres points. Si le but est déplacé en dehors des limites, il est automatiquement ramené à sa position initiale. Le joueur qui a la boule la plus proche du but lance le but la mène suivante.

Le vainqueur sera celui qui marquera le plus de points à la fin du nombre des 10 mènes prévues. En cas d'égalité, on effectue une mène supplémentaire. Toutefois, les points marqués lors de cette mène supplémentaire ne seront pas pris en compte dans le score-average.

ECHAUFFEMENT : 2 Lancers par joueur.

Remarque « application du Règlement Technique International en ce qui concerne le déplacement de boules »

ART. 50 • CONDITIONS DU POINT RÉGULIER

Une boule pointée est régulière lorsqu'elle :

1. Ne se perd pas ;
2. Ne déplace en toute direction, directement ou indirectement, aucun objet de plus 0,50m. Ces deux conditions doivent être remplies simultanément.

Si la boule est irrégulière, la boule jouée fautive est retirée du terrain et l'objet déplacé est obligatoirement remis à sa place initiale...

	EQUIPE ROUGE	1	EQUIPE BLEUE	8
	EQUIPE ROUGE	6	EQUIPE BLEUE	3
	EQUIPE ROUGE	5	EQUIPE BLEUE	4

MODALITE DE DECOMPTE DES POINTS :

- 0 POINT pour la 4^e boule la plus proche du but.
- 1 POINT pour la 3^e boule la plus proche du but.
- 3 POINTS pour la 2^e boule la plus proche du but.
- 5 POINTS pour la boule la plus proche du but.

PARAMETRAGE EN FONCTION DE LA CATEGORISATION

DIVISION	DISTANCE	AIRE DE JEU	DUREE
1	10,5m	4m	10 Mènes à 2 boules = 20 lancers
2	8,5m		
3	6,5m		

DECLINAISON EN EPREUVE COLLECTIVE EN DOUBLE : Sur les 8 mènes, nous auront 2 oppositions de 4 mènes en double avec 2 boules par joueur. Les compositions des équipes doivent changer lors de chaque opposition : Chaque équipe pourra marquer au maximum 80 points et le total de la partie ne pourra pas excéder 90 points

2412. LE POINT CIBLE

PRINCIPE :

Le joueur joue son stock de boules dédié pour faire le maximum de points selon les modalités indiquées en dessous. La cible est tracée d'un seul côté du terrain selon le schéma exposé en dessous.

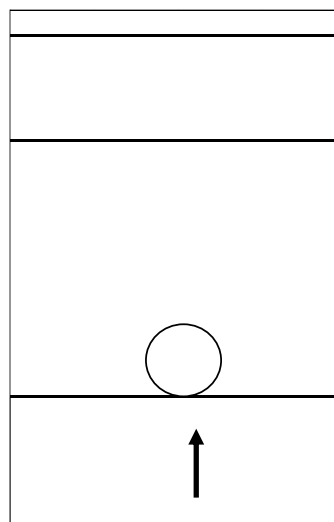
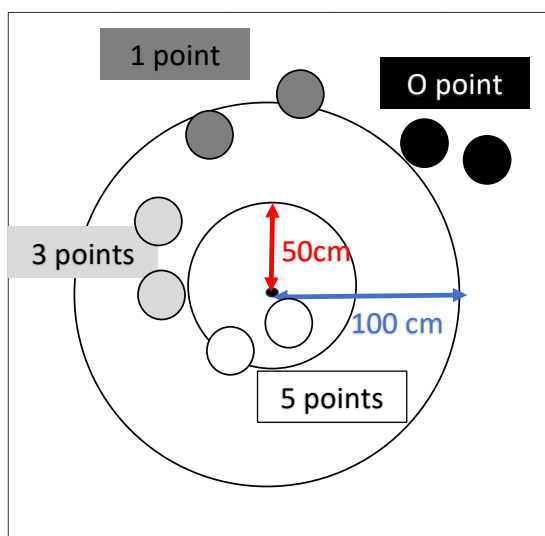
ECHAUFFEMENT : 2 Lancers par joueur.

MODALITE DE DECOMPTE DES POINTS :

- 0 POINT si la boule est complètement en dehors de la cible
- 1 POINT si la boule s'arrête sur la ligne de la cible (à l'aplomb de la ligne).
- 3 POINTS si la boule est entièrement dans la cible.
- 5 POINTS si la boule est entièrement dans la cible ou si le gabarit de 50 cm touche la boule.

EPREUVE COLLECTIVE EN DOUBLE POINT CIBLE :

Lors du championnat de France, cette épreuve ne se déroulera que dans le championnat collectif. Chaque joueur (4) jouera en alternance avec les autres 5 séries de 2 boules : **200 POINTS**



PARAMETRAGE EN FONCTION DE LA CATEGORISATION

DIVISION	DISTANCE	CIBLE	DUREE
1-2	8,5m	La cible tangente à la 1 ^o ligne dans l'axe du terrain.	10 Séries de 2 boules = 20 lancers
2-3	6,5m		

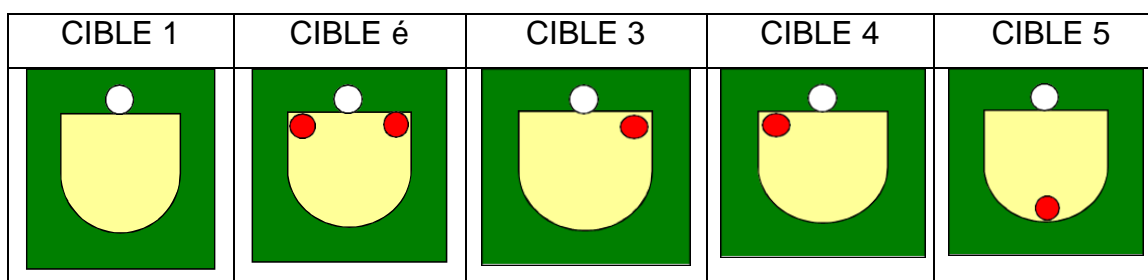
242. EPREUVE DE TIR : TIR DE PRECISION

PRINCIPE :

Chaque joueur effectue 2 lancers sur les 5 cibles sur la même distance. Le joueur doit marquer le maximum de points selon les modalités indiquées ci-dessous. La performance maximale est donc de 50 points.

ECHAUFFEMENT : 2 Lancers sur la cible 1 par joueur.

LES 5 CIBLES :



MODALITES DE DECOMPTE DES POINTS :

- 0 POINT si l'impact de la boule se fait en dehors du tapis.
- 1 POINT si l'impact de la boule se fait sur le tapis.
- 3 POINTS si l'impact de la boule se fait dans la découpe sans toucher de boules cibles ou en touchant une boule cible rouge.
- 5 POINTS si l'impact de la boule se fait dans la découpe en touchant la boule cible blanche.

PARAMETRAGE EN FONCTION DE LA CATEGORISATION

DIVISION	DISTANCE	CIBLE	DUREE
1	11m	5 cibles différentes	2 lancers sur 5 cibles = 10 lancers
2	9m		
3	7m		

DECLINAISON EN EPREUVE COLLECTIVE : TIR DE PRECISION

Chacun des 4 joueurs de l'équipe effectuent 2 lancers par cible soit 8 lancers sur les 5 cibles soit 40 lancers pour un maximum de **200 points**. Les équipes passent par groupe de 2.

A1 tirent ses 2 boules sur la cible puis A2 tirent ses 2 boules sur la même cible

A1 tirent ses 2 boules sur la cible suivante puis A2 et ainsi de suite...

Idem ensuite pour les joueurs A3 et A4.

243. EPREUVE DE TIR EN COURSE CONTINUE :

TIR A CADENCE RAPIDE EN INDIVIDUEL ET TIR EN RELAIS COLLECTIF A DEUX

PRINCIPE DU TIR A CADENCE RAPIDE INDIVIDUEL :

Pendant la durée de l'épreuve, le joueur doit marquer le maximum de points en effectuant des lancers en course continue.

ECHAUFFEMENT : 30 secondes

MODALITE DE DECOMPTE DES POINTS :

- 0 POINT si l'impact de la boule se fait en dehors du tapis.
- 1 POINT si l'impact de la boule se fait sur le tapis.
- 3 POINTS si l'impact de la boule se fait dans la découpe.
- 5 POINTS si l'impact de la boule se fait dans la découpe en touchant la cible.

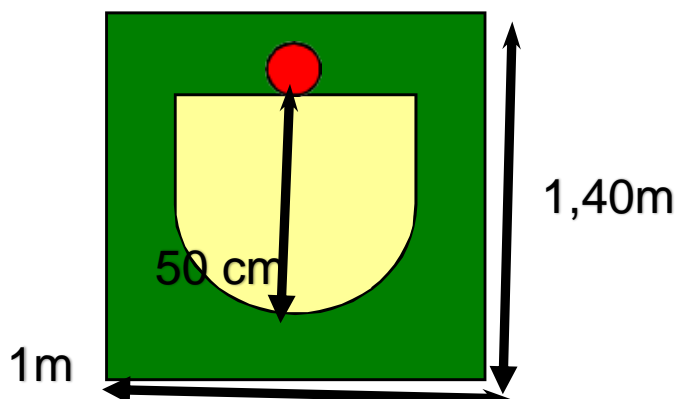
PARAMETRAGE EN FONCTION DE LA CATEGORISATION

NIVEAU	DISTANCE de la cible	CIBLE	DUREE	
CADENCE RAPIDE				
1	11m	BOULE BLANCHE	3mn	
2	9m		2mn	
3	7m		1mn	
RELAIS				
1-2	9m		3mn	
2-3	7m			

DECLINAISON EN EPREUVE COLLECTIVE : TIR EN RELAIS 4 BOULES

Les 2 joueurs de l'équipe effectuent des passages de 4 lancers avant de passer le relais à son co-équipier et ceci pendant 3mn.

DIMENSION DU TAPIS DE RAPIDE



3. LES CHAMPIONNATS PARA SPORT-BOULES

Les principes exposés en dessous pourront être adapté en fonction du nombre de participants dans chaque discipline et catégorie tout en essayant de garder la même logique et en faisant jouer au maximum les joueurs.

31. LES CHAMPIONNATS INDIVIDUELS

311. CHAMPIONNAT DE TRADI-POINT

La phase qualificative se fera sur la base de 2 tours par opposition gagnant/gagnant pour en qualifier 4 pour les demi-finales et finale.

Modalité de classement :

1. Nombre de victoires
2. Nombre de points marqués
3. Nombre de points encaissés
4. Epreuve d'appui en 1 mène supplémentaire entre les équipes ex-aequo.

312. CHAMPIONNAT DE TIR DE PRECISION

Chaque joueur effectue 2 passages pour établir un classement pour en qualifier 3 pour la finale.

1. Nombre de points marqués.
2. Meilleure performance sur les deux passages
3. Nombre de 5 points puis de 3 points, puis de 1 point.

Ce dernier critère sera aussi pris en compte dans la finale. En cas d'égalité sur ces 3 critères, les joueurs recommencent l'épreuve selon les modalités de la Mort subite. (Meilleure résultat sur la cible 1. En cas de nouvelle égalité, on passe à la cible suivante jusqu'à disparition de l'égalité)

313 CHAMPIONNAT DE TIR A CADENCE RAPIDE

Chaque joueur effectue 2 passages pour établir un classement pour en qualifier 3 pour la finale.

1. Nombre de points marqués.
2. Meilleure performance sur les deux passages
3. Nombre de 5 points puis de 3 points, puis de 1 point.
4. La plus longue série sans 0

En cas d'égalité dans la finale, nous prendrons dans un premier temps le critère 3 puis le critère 4 si nécessaire.

32. LES CHAMPIONNATS COLLECTIFS

321. RAPPEL DEROULEMENT DES EPREUVES

- **TRADI-POINT EN DOUBLE** : Sur les 8 mènes, nous aurons 2 oppositions de 4 mènes en double avec 2 boules par joueur. Les compositions des équipes doivent changer lors de chaque opposition.

DIVISION	DISTANCE	AIRE DE JEU	DUREE
1-2	8,5m	4m	4 mènes à 4 boules (2 par joueur) pour chaque binôme = 32 lancers équipes et 64 lancers lors de la confrontation.
2-3	6,5m		

- **POINT CIBLE EN DOUBLE** : Chaque joueur joue 5 séries de 2 boules soit 40 boules : **200 POINTS**

DIVISION	DISTANCE	CIBLE	DUREE
1-2	8,5m	La cible est tangente à la 1 ^o ligne dans l'axe du terrain.	5 Séries de 2 boules pour chaque joueur (4) = 40 lancers
2-3	6,5m		

- **EPREUVE DE TIR DE PRECISION** : Chacun des 4 joueurs de l'équipe effectue 2 lancers par cible soit 8 lancers sur les 5 cibles soit 40 lancers : **200 points.**

DIVISION	DISTANCE	CIBLE	DUREE
1-2	8,5m	5 cibles	4 joueurs X 2 lancers sur chaque cible (5) = 40 lancers
2-3	6,5m		

- **TIR EN RELAIS 4 BOULES** : Les 2 joueurs de l'équipe effectuent des passages de 4 lancers avant de passer le relais à son co-équipier et ceci pendant la durée de l'épreuve.

DIVISION	DISTANCE	CIBLE	DUREE
1-2	8,5m	BOULE BLANCHE à 9m	3mn
2-3	6,5m	BOULE BLANCHE à 7m	

322. DEROULEMENT DE LA COMPETITION COLLECTIVE

Pour le classement final de la compétition collective, il sera pris en compte deux passages pour les 2 épreuves chiffrées (Tir de précision et point-ciblé) et deux oppositions pour le tradi-point. Pour cette dernière, la première opposition se fera par tirage au sort et la seconde se fera en fonction du résultat de la première phase dans cette discipline (Gagnant contre gagnant).

1. Total des points sur les 2 passages des 3 épreuves
2. Meilleure performance sur les deux passages
3. Nombre de 5 points puis de 3 points, puis de 1 point dans les 2 passages.

En cas d'égalité dans les phases finales, nous prendrons en compte le critère 3.

Chaque relais effectue 2 passages pour établir un classement pour en qualifier 3 pour la finale.

1. Nombre de points marqués sur les 2 passages.
2. Meilleure performance sur les deux passages
3. Nombre de 5 points puis de 3 points, puis de 1 point.
4. La plus longue série sans 0

En cas d'égalité dans la finale, nous prendrons dans un premier temps le critère 3 puis le critère 4 si nécessaire.

REMARQUES : Nous effectuerons des classements collectifs spécifiques par

- Epreuve (tradi-point/ point ciblé/ tir de précision/ tir à cadence rapide)
- Type de lancers (Point / Tir / tir en course continue)

323. COMPOSITION DES EQUIPES

- Les équipes pourront être composées de 4 joueurs minimum et 6 joueurs maximum. Seulement 4 participeront à chaque épreuve du tradi-Point, du point ciblé et du tir de précision.
- Le relais pourra être composé de 2 joueurs minimum et 3 joueurs maximum. Seulement 2 participeront à chaque épreuve.

33. TABLEAU DES EPREUVES OFFICIELLES

331. EPREUVES INDIVIDUELLES :

	DIVISION 1	DIVISION 2	DIVISION 3
TRADI-POINT			
TIR DE PRECISION			
TIR A CADENCE			

332. EPREUVES COLLECTIVES :

	DIVISIONS 1-2	DIVISIONS 2-3
TIR EN RELAIS		
EQUIPE : TRADI-POINT/POINT-CIBLE/ TIR PRECISION		

34. LES CATEGORIE D'AGES

	JEUNES U18	ADULTES
2023 - 2024	2006 et après	2005 et avant
2024 - 2025	2007 et après	2006 et avant
2025 - 2026	2008 et après	2007 et avant
2026 - 2027	2009 et après	2008 et avant

35. LES TITRES NATIONAUX

Des titres nationaux seront décernés dans les 3 catégories pour les 3 épreuves INDIVIDUELLES et dans les 2 catégories pour l'épreuve collective et pour le tir en relais soit 13 titres nationaux.

CLASSEMENTS ANNEXES :

Comme il n'est pas possible de faire des championnats spécifiques pour les jeunes et pour les féminines dans toutes les divisions, des classements spécifiques seront élaborés dans les épreuves INDIVIDUELLES.

36. LA COMMISSION MIXTE D'ORGANISATION ET COMMISSION DES LITIGES

361.COMMISSION MIXTE D'ORGANISATION

La commission de la commission mixte sera composée de 4 personnes

- L'organisateur
- Un membre de la FFSA
- Un membre de la commission Boul'ensemble
- Un membre de la DTN

362.COMMISSION DES LITIGES

La commission des litiges sera composée de 4 personnes

- Un organisateur
- Un arbitre
- Un membre de la commission Boul'ensemble
- Un membre de la DTN

363.DEPOT DES RECLAMATIONS

Lors d'un championnat de France, en cas de contestation sur les résultats ou le déroulement d'une épreuve, la contestation devra être formulée obligatoirement par écrit. Cette réclamation devra être déposée auprès de l'organisateur qui convoquera aussitôt la commission des litiges dont la composition sera affichée à la table des résultats.

364. MODIFICATIONS REGLEMENTAIRES

En fonction de certains impondérables comme les Conditions météorologiques ou la dégradation de certains terrains, il sera possible d'adapter les épreuves et leur déroulement. Cette décision est de la responsabilité partagée de la commission mixte d'organisation et de la commission des litiges.



37. CONDITIONS ET MODALITES D'INSCRIPTIONS

371. CONDITIONS

3171. INSCRIPTION PAR ASSOCIATION

- Chaque association pourra inscrire deux équipes maximums pour le championnat de France.
- Les équipes devront être composées au minimum de 4 athlètes et au maximum de 6 athlètes.
- Seulement 4 athlètes de l'équipe pourront s'inscrire en individuel
- Chaque athlète ne pourra s'inscrire que dans deux épreuves individuelles de leur choix.
- Chaque équipe pourra engager 2 relais de 2 joueurs minimum et 3 joueurs maximum.
- Chaque équipe pourra proposer des athlètes différents pour chaque épreuve collective.

3172. INSCRIPTION INDIVIDUELLE

Les inscriptions individuelles peuvent être prises. Chaque joueur ne pourra faire que 2 épreuves individuelles sur les 3 proposées.

372. MODALITES D'INSCRIPTIONS

Tous les athlètes devront avoir une licence de la FFSB pour pouvoir s'inscrire. Chaque association devra remplir le fichier excel pour déclarer la composition de son équipe et les épreuves auxquelles leurs athlètes veulent participer. Ils devront signaler toute modification avec le début de la compétition afin de pouvoir adapter les différents plannings de passage.



INSCRIPTIONS INDIVIDUELLES POUR LES EPREUVES INDIVIDUELLES

NOM DE L'ASSOCIATION :

CLUB DE LICENCE FFSB :

adresse de facturation

NOM DU CONTACT	
PRÉNOM DU CONTACT	
TÉLÉPHONE DU CONTACT	
MAIL DU CONTACT	

DESTINATAIRE	
ADRESSE	
TÉLÉPHONE	
MAIL	

INDIVIDUEL	NOM	PRENOM	N° LICENCE	NIVEAU	REPAS
Responsable					
Encadrant 2 (facultatif)					
Joueur 1					
Joueur 2 (facultatif)					
Joueur 3 (facultatif)					
Joueur 4 (facultatif)					
Nombre de forfait repas (65€) pour les accompagnants					
Nombre de repas de gala uniquement (25€) pour les accompagnants					

TRADI POINT	TIR DE PRECISION	TIR A CADENCE

2 choix au maximum par joueur

- €
- €
- €
- €
- €
- €
- €
- €

TOTAL PAR EQUIPE	- €
TOTAL INDIVIDUEL	- €
TOTAL GENERAL	- €

373. PROCEDURES

1. Remplir le tableau excel et le renvoyer à jy.peronnet@ffboules.fr

Remarque 1 : Tous les joueurs engagés doivent avoir une LICENCE F.F.S.B. (document annexe pour la prise de licence)

Remarque 2 :

- Si vous voulez inscrire des équipes et des athlètes de ces équipes en individuel, vous devez remplir l'onglet « Par Equipe ».
- Si vous voulez inscrire seulement des athlètes en individuel ou d'autres athlètes qui ne font pas parti de vos équipes, vous devez remplir l'onglet « Individuel ».

Remarque 3 : Lors de la saisie des inscriptions, si les cases se retrouvent avec un fond vert, cela signifie que les informations saisies respectent la réglementation. S'il apparaît un fond rouge, la saisie est incorrecte et il faut la modifier.

Remarque 4 : Lors de la saisie, vous avez la mise à jour du montant des inscriptions. L'organisateur vous enverra ensuite une facture pour valider ce montant donné à titre indicatif.

ATTENTION : CLOTURE DES INSCRIPTIONS AU 31 MAI 2024

2. Retour de l'organisateur auprès du contact identifié.

- Si l'organisateur constate une anomalie dans les inscriptions, Thierry Mahoudeau t.mahoudeau@ffboules.fr prendra contact avec vous sinon vos propositions seront automatiquement enregistrées.
- Après validation des inscriptions, l'organisateur cfdparasportboules43290@gmail.com enverra la facture définitive à l'organisme indiqué dans le formulaire.

3. Paiement par virement bancaire auprès de l'organisateur.

REMARQUES : Les inscriptions sportives ne seront validées définitivement qu'auprès le paiement de la facture. L'organisateur vous enverra alors un mail définitif de confirmation de la réception du paiement (facture acquittée).

SITE DU CHAMPIONNAT <https://www.ffsb.fr/evenement/cdf-2024-para.html>